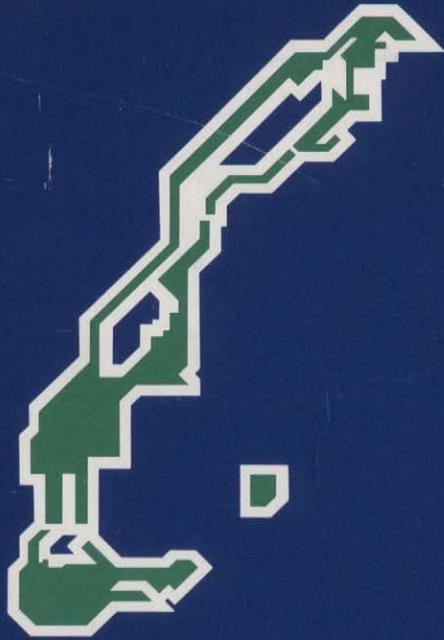


QUEEN
HC
117
.Q4
C3514
1981



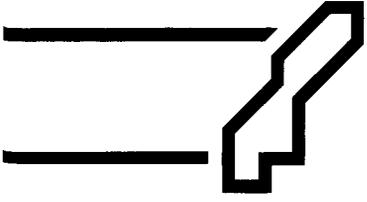
Îles-de-la-Madeleine

Programme de développement économique



Canada 

Février 1981



Îles-de-la-Madeleine

Programme de développement économique



**Gouvernement
du Canada**

**Government
of Canada**

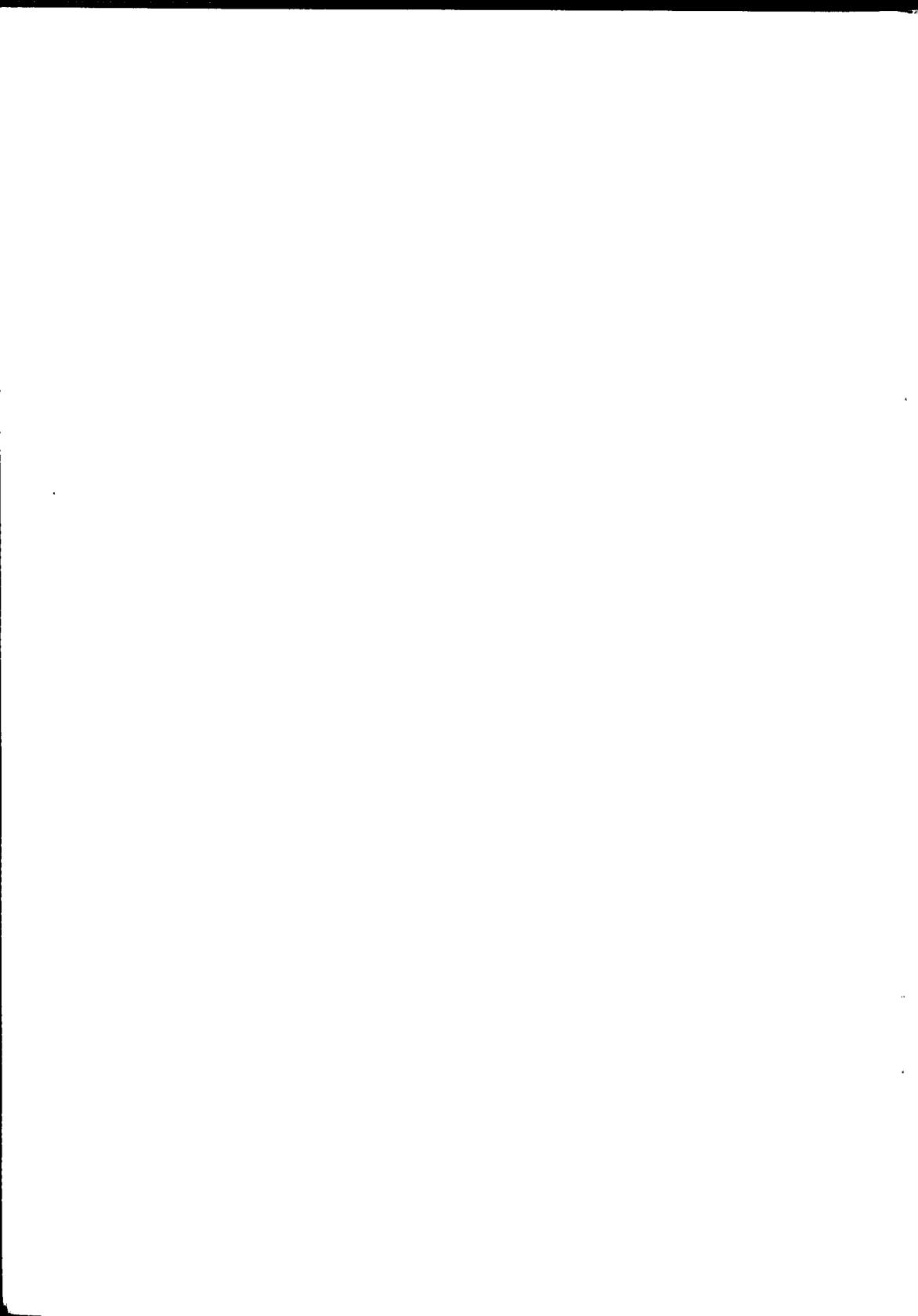
**Expansion
Économique
Régionale**

**Regional
Economic
Expansion**



TABLE DES MATIERES

Introduction.....	5
La structure de planification du programme de développement.....	6
La nature des interventions proposées.....	7
Le programme de la zone spéciale.....	9
Le programme conjoint.....	13
La mise en oeuvre du programme.....	15
Conclusion.....	16
Tableaux récapitulatifs.....	17



LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ILES-DE-LA-MADELEINE

INTRODUCTION

En comparaison des autres régions du Québec, les Iles-de-la-Madeleine n'ont pas atteint un niveau de développement économique permettant d'atténuer le chômage chronique qui y sévit. Cette croissance économique plus lente peut s'expliquer en partie par la situation géographique de cette région et l'absence prononcée de matières premières. Au cours des derniers mois, le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a procédé à un examen de la situation socio-économique des Iles-de-la-Madeleine ainsi que des perspectives de développement qui s'offrent à cette région.

Les résultats de ces travaux ont mis en lumière la nécessité pour le gouvernement fédéral de définir un programme global d'intervention pour atténuer le chômage et diversifier la base économique. En effet, l'économie régionale repose principalement sur les activités de la pêche et de la transformation des produits de la mer. Le développement touristique estival permet de diversifier quelque peu les sources d'emplois et de revenus. Ces activités saisonnières impriment cependant un caractère très cyclique au marché du travail et à l'économie des Iles où le taux de chômage fluctue selon les saisons de 15% à plus de 60%, ce qui se traduit par des coûts sociaux très élevés.

C'est en raison de ces facteurs que le ministère de l'Expansion économique régionale a choisi de préconiser une approche intégrée basée sur une intervention multisectorielle et de mettre à contribution d'autres ministères fédéraux pour définir les différents projets que comporte le programme de développement économique. Son élaboration s'est également effectuée en étroite collaboration avec un comité consultatif regroupant des représentants de la population des Iles-de-la-Madeleine.

Ce document d'information précise, en premier lieu, la nature de la structure de planification qui fut mise en place pour favoriser l'élaboration concertée du programme d'intervention. Le document présente ensuite les

principales mesures que le gouvernement fédéral entend mettre en oeuvre pour participer au développement économique des Iles-de-la-Madeleine.

LA STRUCTURE DE
PLANIFICATION DU
PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT

Le 8 juin dernier, le ministre de l'Expansion économique régionale indiquait la volonté ferme de son ministère de participer à la réalisation d'un plan de développement pour les Iles-de-la-Madeleine. A cette occasion, il invitait les Madelinots à se doter d'un comité consultatif dont la responsabilité première consisterait à définir les besoins de l'archipel en matière de développement et à proposer au ministère de l'Expansion économique régionale les mesures les plus susceptibles de répondre aux besoins et aux attentes des habitants des Iles.

La participation locale à l'élaboration du programme de développement s'est cristallisée autour d'un comité consultatif formé de maires des municipalités des Iles et de représentants de la Chambre de Commerce. Le mandat de ce comité a consisté, entre autres, à proposer des initiatives concrètes selon un ordre de priorités et à s'assurer que les fonds gouvernementaux prévus dans le programme ne constitueront pas des substituts aux budgets réguliers des ministères sectoriels. La présidence de ce comité a d'ailleurs été assumée par le député de Bonaventure--Iles-de-la-Madeleine, monsieur Rémi Bujold. Etant donné que le conseil de comté disposait dans son organisation de commissions dans les secteurs d'interventions proposés, ces organismes furent appelés à préparer un programme d'intervention par secteur à partir duquel le comité consultatif a retenu un certain nombre de priorités.

L'exercice relatif au choix des priorités sur une base locale s'est accompagné également d'une période de consultation étroite entre le ministère de l'Expansion économique régionale et les divers ministères sectoriels fédéraux dont la sphère d'action est susceptible d'avoir une influence sur le développement économique des Iles-de-la-Madeleine.

Ainsi, les ministères des Pêches et Océans, des Transports, de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Industrie et du Commerce (Office canadien du tourisme et ministère d'Etat à la petite et moyenne entreprise) ont contribué directement à la préparation de ce programme au sein d'un comité fédéral interministériel. Ce groupe de travail avait essentiellement pour mandat de définir les interventions et les projets susceptibles d'être réalisés dans cette région, de formuler des commentaires à l'égard des programmes proposés par la population et, finalement, de seconder le comité consultatif dans son travail en lui fournissant une expertise sectorielle.

Les rencontres interministérielles de même que les séances de travail entre le comité consultatif et les représentants de ministères fédéraux ont permis de dégager un programme d'intervention qui, d'une part, correspond aux aspirations de la population locale et, d'autre part, s'inscrit dans la sphère d'activité des différents ministères concernés. A ce sujet, ce nouveau mode de collaboration au plan régional reflète la volonté du MEER de favoriser de plus en plus la participation active du milieu aux efforts pour stimuler la croissance économique. Il devient d'autant plus nécessaire de poursuivre cet objectif que l'implication des organismes locaux à leur propre développement peut influencer de façon positive l'épanouissement de l'entrepreneuriat régional.

LA NATURE DES INTERVENTIONS PROPOSEES

Elaboré en étroite collaboration avec la population locale et les ministères fédéraux, le programme de développement se réalisera par le biais d'une zone spéciale et la signature éventuelle d'une entente auxiliaire Canada-Québec. Les mesures que le gouvernement fédéral mettra en oeuvre aux Iles-de-la-Madeleine visent d'abord à créer des emplois stables pour atténuer le taux de chômage et réduire l'exode important de la population régionale. La réalisation du programme d'intervention contribuera également à renforcer et à diversifier la base économique en favorisant l'apparition d'un éventail plus vaste d'activités reliées aux principaux secteurs qui constituent l'assise économique des Iles. Enfin, le programme de

développement économique des Iles-de-la-Madeleine contient des mesures susceptibles d'améliorer la qualité du transport entre les Iles et la terre ferme, atténuant ainsi les effets négatifs de l'éloignement géographique.

La conception du plan de développement économique s'est également effectuée en tenant compte de la nécessité pour le gouvernement fédéral de soutenir et d'encourager l'entrepreneurship local et de répondre aux attentes de la population en matière de développement. L'importance des retombées économiques consécutives à la mise en oeuvre de ce programme d'action est en effet conditionnée par le dynamisme des agents économiques du milieu. Les nombreuses discussions avec les représentants de la population locale ont d'ailleurs permis de constater que les organismes régionaux reconnaissent la nécessité de s'impliquer étroitement dans la promotion de leur propre développement économique dans la mesure où les autorités gouvernementales consentent à jouer le rôle de catalyseur et à poser les gestes financiers en conséquence. A ce sujet, la définition du programme de développement s'est effectuée avec la certitude que la mise en oeuvre des projets de nature diverse déclencherait une activité économique plus intense à la grandeur des Iles-de-la-Madeleine.

Les représentants de la population locale siégeant sur le comité consultatif ont indiqué que les interventions gouvernementales devraient porter à la fois sur les domaines de la pêche, des transports, du développement industriel, du tourisme et de l'agriculture. Après avoir pris connaissance de l'ordre de priorités établi par le comité consultatif, le ministère de l'Expansion économique régionale en est venu à la conclusion que le programme de développement pourrait se réaliser selon deux mécanismes principaux.

Dans un premier temps, le gouvernement fédéral est disposé à effectuer des déboursés de \$13,8 millions dans les domaines de la pêche (infrastructures portuaires), du transport, du développement industriel et des études économiques. En second lieu, la portée

du programme pourrait être élargie si le Québec acceptait d'y participer financièrement. Une somme additionnelle de \$7 millions serait alors consacrée à la réalisation conjointe de mesures dans les secteurs de la pêche (infrastructures terrestres), du tourisme et de l'agriculture. Le gouvernement fédéral assumerait \$4,2 millions, soit 60% de cette tranche additionnelle et le Québec, \$2,8 millions, soit 40%. Des tableaux récapitulatifs, ci-joints, fournissent des précisions relativement aux implications financières du programme et à la répartition des coûts.

Il faut par ailleurs noter que les projets prévus dans le programme d'intervention s'ajoutent aux mesures que les ministères fédéraux réaliseront dans le cadre de leur programmation quinquennale. Ce programme exclut également les projets déjà inscrits dans le cadre des ententes auxiliaires sectorielles Canada-Québec actuellement en vigueur.

On trouvera ci-après une description plus détaillée des projets inclus dans le programme de développement économique selon qu'ils appartiennent au programme unilatéral ou conjoint.

LE PROGRAMME DE LA ZONE SPECIALE

Le secteur des pêches (les infrastructures portuaires)

Le secteur des pêches occupe une place prépondérante dans les régions de la Gaspésie, de la Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine. Dans cette dernière région, environ 40% de la population active trouve un emploi dans ce secteur et la majeure partie de l'activité économique est reliée de façon directe ou indirecte à l'exploitation commerciale de la pêche. Malgré que ce secteur soit important sur le plan régional, son potentiel de développement pourrait être utilisé de façon encore plus intensive pourvu que des actions précises soient réalisées à cette fin.

Dans ce contexte, le programme d'intervention permettra de réaliser un certain nombre de mesures destinées à accroître l'apport économique des pêches maritimes à l'activité globale des Îles, surtout au chapitre des infrastructures portuaires et terrestres qui,

dans leur état actuel, constituent une entrave au développement. Les actions envisagées dans ce domaine visent l'expansion du service portuaire. Les interventions prévues permettront d'améliorer la qualité et le nombre des infrastructures nécessaires à l'exploitation commerciale du potentiel sous-marin. Elles comportent notamment l'installation d'infrastructures adéquates pour le halage et l'hivernement des bateaux de même que la réalisation de travaux d'amélioration ou d'expansion de quais et de brise-lames. A ce sujet, la majorité des localités des Iles-de-la-Madeleine profiteront de ces mesures et, au cours de la prochaine année, des travaux seront notamment réalisés à Grosse-Ile et à Pointe-au-Loup. Il sera également possible d'entreprendre en 1981-82 la fabrication de dolosses.

Le secteur des transports

L'amélioration de la qualité des services de transport entre les Iles-de-la-Madeleine et la terre ferme constitue une des conditions essentielles à un développement économique plus important. Cette région du Québec est présentement desservie par voie aérienne, à partir de Gaspé et de l'Ile-du-Prince-Edouard. Le transport maritime est assuré, d'une part, par un traversier reliant les Iles à Souris, à l'Ile-du-Prince-Edouard et, d'autre part, par un caboteur assurant une liaison régulière entre Cap-aux-Meules et Montréal. En raison de conditions climatiques souvent changeantes, le service aérien à la disposition des Iles-de-la-Madeleine est fréquemment perturbé par un taux élevé d'annulation de vols.

Suite aux recommandations formulées par le comité consultatif en matière de transport aérien, les discussions interministérielles avec le ministère fédéral des Transports, de même que des rencontres avec Québécois, ont permis de retenir des mesures qui sont conformes aux attentes de la population et qui répondent également aux besoins des transporteurs régionaux. Dans un premier temps, la mise en oeuvre du programme de développement permettra de construire, selon un axe différent, une nouvelle piste principale sur une longueur de 4 500 pieds. Cette nouvelle piste permettra ainsi au trafic aérien d'éviter plus facilement les obstacles naturels qui constituent une source potentielle d'accident.

En plus de favoriser la construction d'une nouvelle piste à l'aéroport desservant les Iles-de-la-Madeleine, les fonds prévus dans le programme de développement serviront à l'aménagement d'un poste d'approvisionnement en carburant d'aviation. A l'heure actuelle, les appareils de Québecair doivent transporter le carburant nécessaire pour assurer le retour à Gaspé ou à un aéroport de dégagement dans le cas de température difficile. Cette pratique limite la charge marchande disponible de l'appareil et affecte directement le nombre de passagers qui peuvent être accommodés ainsi que la quantité de marchandise qui peut être chargée à bord. De plus, la moindre déviation au plan de vol, provoquée par des perturbations atmosphériques, se traduit inévitablement par des annulations.

Le développement industriel

Tout comme dans le cas des autres régions périphériques, la petite et moyenne entreprise occupe une place importante dans l'industrie manufacturière. Compte tenu de leur situation économique particulière, les Iles-de-la-Madeleine doivent compter en bonne partie sur le dynamisme des intervenants régionaux pour développer une industrie manufacturière qui fait face à plusieurs contraintes, notamment l'exiguïté du marché local, le coût élevé des matières premières, la rareté de la main-d'oeuvre spécialisée et la position non concurrentielle des entreprises face aux marchés extérieurs. Enfin, il est souvent ardu pour l'entrepreneur local d'obtenir du financement sur place.

En vue de favoriser le développement de l'industrie manufacturière aux Iles-de-la-Madeleine, le programme de développement comporte les deux volets suivants:

1) Mise en place d'un programme d'aide financière à la PME

Pour atténuer les difficultés financières auxquelles font face les petites et moyennes entreprises, le programme pourra offrir des subventions pouvant atteindre 50% du coût en immobilisations admissibles. Pour qu'une entreprise puisse se prévaloir de cette mesure, il sera cependant nécessaire que l'investissement

total pour le projet envisagé ne dépasse pas \$330 000. Tous les genres d'entreprises manufacturières et tous les types de projets (modernisation, agrandissement, expansion et nouvelle implantation) pourront se prévaloir de ce programme. Il faudra, de plus, que le coût en immobilisation soit supérieur à \$5 000.

2) Inclusion d'activités primaires et tertiaires dans le programme LSDR

Certaines activités des secteurs primaire et tertiaire deviennent admissibles à la subvention, à la fois dans le cadre du programme d'aide à la PME, et dans le cadre du programme LSDR, tout comme le sont présentement celles du secteur secondaire. Il serait cependant essentiel que la réalisation de ces activités soit nécessaire à la poursuite d'opérations de transformation industrielle.

Les études économiques

Lors de ses séances de travail sur l'établissement des priorités, le comité consultatif a proposé un certain nombre d'initiatives qui n'ont pu apparaître dans la liste finale, en raison du fait que des informations relatives à plusieurs aspects des projets n'étaient pas disponibles. En conséquence, le comité consultatif a recommandé que le programme de développement puisse financer des études économiques et techniques pour analyser la faisabilité et les possibilités de marché de quelques projets industriels.

A ce sujet, le programme de développement financera, dans un avenir rapproché, la réalisation d'études sur les possibilités d'implantation d'une usine de compostage et d'une usine de traitement des peaux de phoques. Il est bon de mentionner que le ministère de l'Expansion économique régionale vient de financer une étude technique sur les modalités de réalisation et d'aménagement d'une marina à Cap-aux-Meules. Enfin, il pourrait être nécessaire d'amorcer une étude portant sur l'identification des nouvelles activités économiques capables de contribuer à la diversification de la base économique.

LE PROGRAMME
CONJOINT

Le secteur des
pêches (les
infrastructures
terrestres)

Le ministère de l'Expansion économique régionale discute présentement avec le gouvernement du Québec de la possibilité d'amender le volet relatif aux parcs de pêche dans l'entente sur les infrastructures industrielles dans le but de financer la mise en place d'infrastructures terrestres. Etant donné que le programme de développement comporte un important volet sur le secteur de la pêche, il est apparu approprié d'y inclure les initiatives actuellement en négociation. En plus des infrastructures portuaires, le plan d'action pourrait donc financer d'autres types d'infrastructures. Il s'agirait, en premier lieu, de procéder à l'aménagement à Cap-aux-Meules d'un centre de services communautaires pouvant accueillir jusqu'à 70 bateaux. Il serait également possible d'augmenter les facilités de manutention et de conservation du poisson aux Iles et de construire à Cap-aux-Meules un entrepôt frigorifique régional.

L'industrie
touristique

Au cours des dernières années, le tourisme a contribué d'une certaine manière à diversifier l'activité économique des Iles et ce en dépit de son caractère fortement saisonnier. En raison de sa localisation géographique de même que de la variété et la beauté de ses sites naturels, la région des Iles-de-la-Madeleine offre un attrait particulier sur le plan du tourisme et elle continue d'enregistrer une fréquentation touristique sans cesse croissante. L'activité touristique constitue la seconde industrie en importance, après celle des pêches maritimes, et l'expérience récente démontre que des mesures appropriées de développement permettraient d'exploiter de façon plus intensive ce potentiel.

En premier lieu, des fonds seront consacrés à l'achèvement du kiosque d'information. Sa construction a été amorcée grâce à des fonds de la commission touristique et il est essentiel d'en compléter l'aménagement, surtout en raison de sa localisation en un point central des Iles-de-la-Madeleine. Ce kiosque se trouve, en effet, dans la municipalité de Cap-aux-Meules, où accoste le traversier reliant les Iles à l'Ile-du-Prince-Edouard.

Le second projet consisterait à aménager une marina bien équipée à Cap-aux-Meules. De par sa localisation géographique et son environnement maritime, les Iles-de-la-Madeleine constituent un lieu privilégié pour la navigation de plaisance et les activités connexes. Ces avantages se sont traduits par une fréquentation importante de voiliers et de yachts motorisés, qui éprouvent de plus en plus de difficulté à s'amarrer convenablement. Tout l'espace disponible à Cap-aux-Meules est utilisé au-delà de la capacité par les bateaux de pêche et ce projet favoriserait une décongestion de l'espace qui leur est réservé.

Par ailleurs, les Iles-de-la-Madeleine sont réputées pour la qualité des plages naturelles qui ont, jusqu'à maintenant, constitué un atout touristique de première importance. Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation touristique, il est devenu impératif d'aménager un certain nombre de plages municipales en les dotant de services de base. Les travaux consisteraient principalement à assurer une alimentation en eau potable et à construire des cabines pour les baigneurs.

Le secteur agricole

La région des Iles-de-la-Madeleine doit importer la très grande majorité de ses produits agricoles. De plus, la faible importance de sa population limite le marché local, ce qui constitue une entrave à des exploitations commerciales rentables. Il est cependant apparu possible de réaliser un certain nombre d'interventions dans le but d'atténuer le très fort degré de dépendance de la population locale à l'endroit de l'approvisionnement de l'extérieur. Les interventions du côté agricole seraient essentiellement de deux ordres et toucheraient, en premier lieu, les productions animales et, en deuxième lieu, la production maraîchère ainsi que l'entreposage des produits dérivés.

L'élevage du bovin de boucherie constitue une activité qui, dans certaines conditions, se pratique bien à temps partiel et demande moins d'équipement et d'expertise technique que certaines autres. Elle peut aussi être pratiquée sur une échelle très réduite et

bien s'adapter aux conditions particulières des Iles. La mise en place de quelques parcs d'engraissement pourrait permettre d'assurer une base stable et la production à petite échelle pourrait facilement être promue. Il y aurait probablement lieu d'associer à un octroi d'aide à la production la condition d'utiliser les services de l'abattoir local pour le bovin destiné au marché local, pour en rentabiliser davantage les opérations.

Il n'y a actuellement à peu près pas de culture commerciale de légumes aux Iles-de-la-Madeleine. Bien que ces cultures soient possibles et souhaitables aux Iles, il faudrait, avant d'instaurer un programme d'aide, avoir l'assurance de l'implication d'un nombre minimum de producteurs, sans quoi les infrastructures et l'équipement de production ne pourront être rentabilisés. Comme les légumes produits aux Iles devraient être vendus à l'état frais et non transformés, il y aurait lieu d'associer ce projet à l'établissement de facilités d'entreposage, de façon à étaler la période de mise en marché.

En raison des conditions climatiques prévalant aux Iles-de-la-Madeleine, il apparaît tout indiqué de favoriser le développement des cultures abritées, en procédant à la construction de serres en des endroits stratégiques pour divers types de cultures. Enfin, dans le but de rentabiliser l'ensemble des mesures, il conviendrait de mettre en place un programme de formation des producteurs agricoles.

LA MISE EN OEUVRE
DU PROGRAMME

Dans le but de favoriser la réalisation harmonieuse du programme de développement économique, le ministère de l'Expansion économique régionale compte décréter les Iles-de-la-Madeleine zone spéciale à partir du 1er avril 1981. Cette désignation comme zone spéciale demeurerait en vigueur jusqu'au 31 mars 1985. Le gouvernement fédéral sera ainsi en mesure de réaliser aux Iles-de-la-Madeleine des projets qui signifieront des déboursés totaux de \$13,8 millions. D'un autre côté, les projets apparaissant dans le programme conjoint pourraient se réaliser par le truchement d'une entente auxiliaire en vertu de laquelle le Canada assumerait 60% des coûts et le Québec, 40%.

La gestion courante des projets réalisés dans le cadre de la zone spéciale sera assurée par un comité directeur fédéral présidé par le MEER et auquel participeront des représentants des ministères fédéraux impliqués selon la nature des projets réalisés. Advenant que le programme conjoint puisse se réaliser par le truchement d'une entente auxiliaire, le comité directeur pour cette partie serait alors élargi pour comprendre une représentation du Québec.

CONCLUSION

Compte tenu de la situation économique précaire dans laquelle se trouve la région des Iles-de-la-Madeleine, la proposition d'intervention témoigne de la volonté du gouvernement canadien de définir des mesures spéciales et de consentir un effort financier d'importance pour stimuler l'économie régionale. De plus, le programme d'intervention fut élaboré en étroite collaboration avec les principaux ministères fédéraux concernés qui continueront d'être associés à la formulation plus précise des projets et participeront financièrement à la réalisation du plan. Enfin, le programme reflète le plus fidèlement possible les priorités de développement telles que retenues par le comité consultatif local.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

- Programme de développement économique (répartition des coûts)
- Carte des Iles-de-la-Madeleine
- Programmation régulière des ministères fédéraux
- Zone spéciale (engagements du MEER)
- Zone spéciale (projets subventionnés par le MEER)
- Entente Canada-Québec (répartition des coûts)
- Entente Canada-Québec (description des projets)
- Zone spéciale (travaux à être réalisés en 1981)

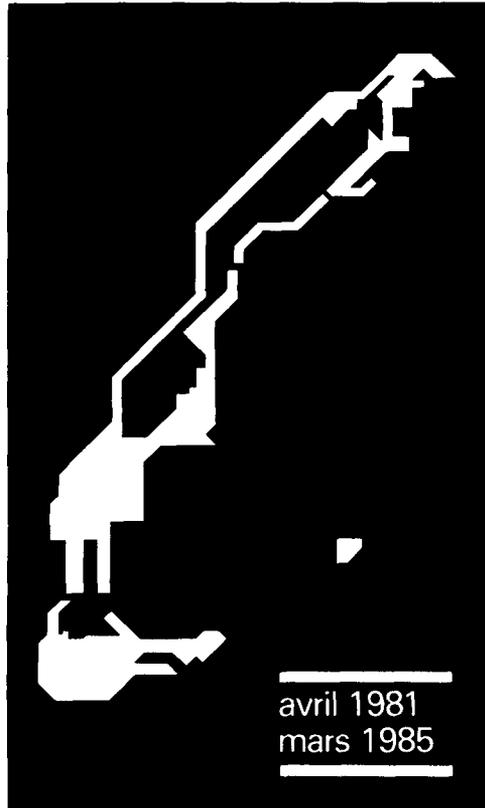


Iles-de-la-Madeleine

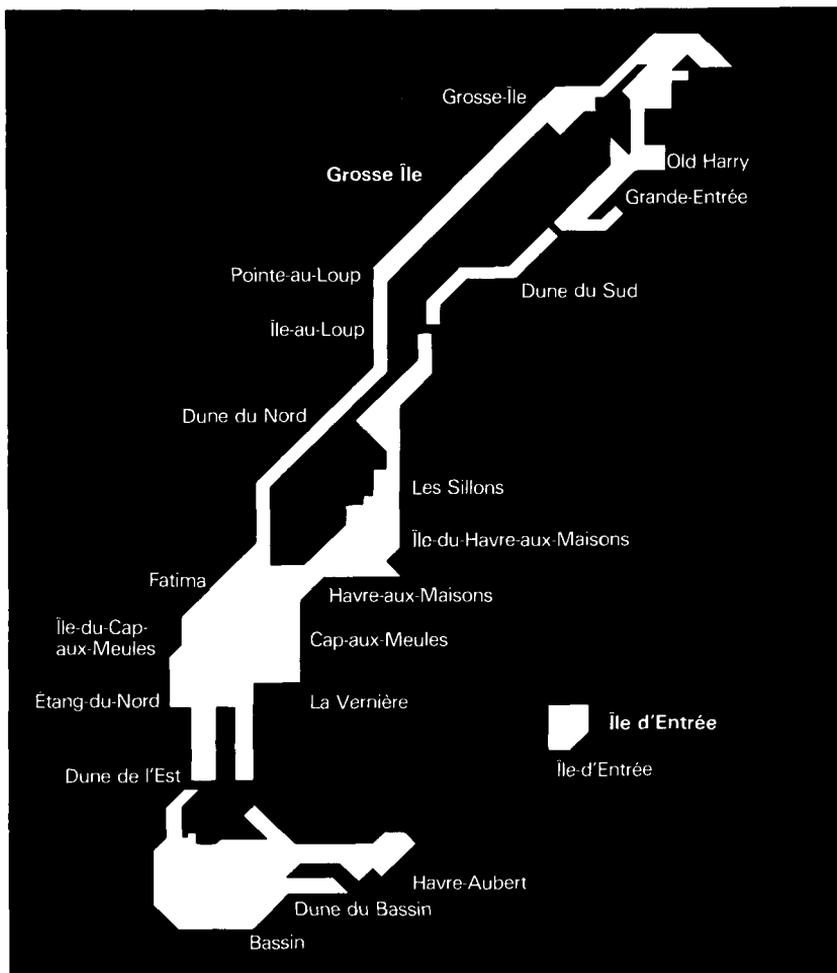
Engagements
du MEER
(zone spéciale
\$13,8 millions)

Entente
Canada-Québec
(\$7 millions)
(60% - 40%)

Total
(\$20,8 millions)



Iles-de-la-Madeleine





Iles-de-la-Madeleine

Programmation régulière

(en milliers de dollars)

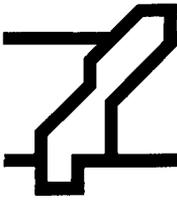
Ministère des Transports	Aérogare et stationnement	\$1 774
	Piste et aire de trafic	\$797
	Véhicule et navigation	\$895
		<hr/> \$3 466
Ministère des Pêches et océans	Infrastructures portuaires	\$3 600
Ministère de l'Expansion écono- mique régionale		
Tourisme	Parc des Iles-de-la-Madeleine	\$315
	Camps de vacances	\$198
Routes	Réfection de la 199	\$676
		<hr/> \$1 189
Total		<hr/> \$8 255



Zone spéciale des Iles-de-la-Madeleine

Engagements du Meer

Secteur des pêches	\$7 000 000
Secteur des transports	\$2 750 000
Développement Industriel	\$2 000 000
Etudes économiques	\$ 200 000
Réserve et frais indirects	\$1 825 000
Total	\$13 775 000



Zone spéciale des Iles-de-la-Madeleine

Projets subventionnés par le Meer

**Secteur des
pêches-
Infrastructures
portuaires
(\$7 millions)**

- Brise-lames et protection
- Améliorations portuaires et protection
- Quai et halage - dolosses
- Etudes et forages

**Secteur des
transports
(\$2,8 millions)**

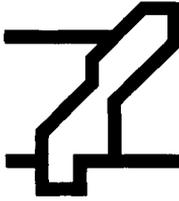
- Approvisionnement en carburant
- Piste

**Développement
industriel
(\$2 millions)**

- Aide financière à la PME

**Etudes
économiques
(\$200 000)**

- Compostage
 - Peaux de phoques
 - Opportunités de développement
 - Marina
 - Autres études
-



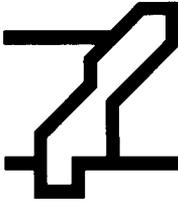
Îles-de-la-Madeleine

Entente Canada-Québec*

(en milliers de dollars)

	Coût Total	Canada	Québec
Secteur des pêches (Infrastructures terrestres)	\$2 400	\$1 440	\$960
Développement touristique	\$2 250	\$1 350	\$900
Développement agricole	\$1 375	\$825	\$550
Réserve et frais indirects	\$975	\$585	\$390
Total	\$7 000	\$4 200	\$2 800

*Canada: 60%
Québec: 40%



Iles-de-la-Madeleine

Entente Canada-Québec Description des projets

**Pêches/
Infrastructures
terrestres
(\$2,4 millions)**

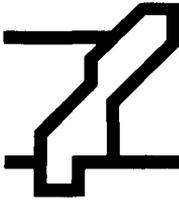
- Centre de services
- Manutention et conservation du poisson
- Entrepôt frigorifique

**Secteur du
tourisme
(\$2,3 millions)**

- Kiosque d'information
- Marina
- Plages municipales

**Secteur
agricole
(\$1,4 million)**

- Boeuf de boucherie
- Parc d'engraissement
- Productions maraîchères et cultures abritées
- Entrepôt polyvalent
- Formation des producteurs



Zone spéciale des Iles-de-la-Madeleine

Travaux à être réalisés en 1981

Pêches

- Brise-lames et protection (Grosse-Ile)
- Port et protection (Pointe-au-Loup)
- Dolosses
- Etudes et forages

Transports

- Approvisionnement en carburant
- Piste (Achat de terrain-études)
- Aérogare (Mise en chantier)

Etudes économiques

- Compostage
- Peaux de phoques
- Opportunités de développement
- Marina

Développement industriel

- Programme PME



Gouvernement
du Canada

Expansion
Economique
Régionale

Government
of Canada

Regional
Economic
Expansion

RIMOUSKI

320, Saint-Germain est
Bureau 401
Rimouski, Québec
G5L 1C2
(418) 722-3282